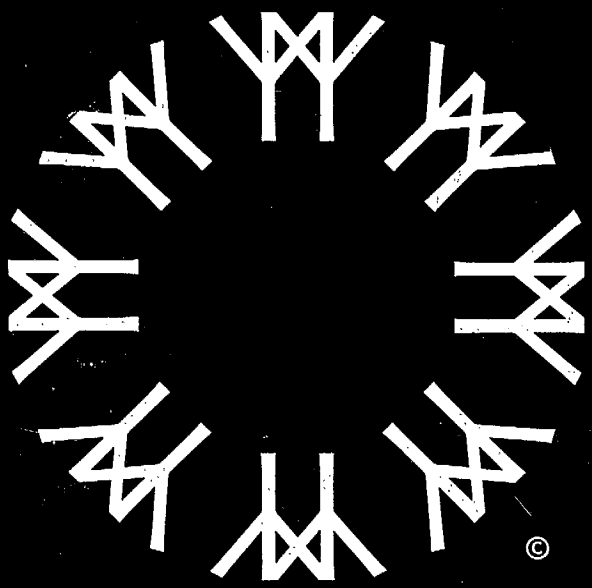

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

ANNÉE 1968

© Copyright, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

DUE DATE

DEC. 1 1 1986			

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
136841

Montréal, le 4 novembre 1969.

A: L'honorable Jean-Luc Pepin,
Ministre de l'Industrie et du Commerce, Ottawa

et

L'honorable Jean-Paul Beaudry,
Ministre de l'Industrie et du Commerce, Québec

Messieurs,

Nous avons examiné les comptes et les états financiers de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, pour l'année terminée le 31 décembre 1968.

Nous faisons rapport, conformément à l'article 17 de la Loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, que d'après nous,

(a) la Compagnie a tenu des livres de comptabilité appropriés,

(b) les états financiers de la Compagnie

i) ont été préparés sur une base compatible avec celle de l'année précédente et sont en accord avec les livres de comptabilité,

ii) dans le cas du bilan, ils donnent un aperçu juste et fidèle de l'état des affaires de la Compagnie à la fin de l'exercice financier,

iii) dans le cas du relevé de l'exploitation, ils donnent un aperçu juste et fidèle du revenu et des dépenses de la Compagnie pour l'exercice financier; et

(c) les opérations de la Compagnie, dont nous avons pris connaissance, étaient de la compétence de cette dernière aux termes de la loi constitutive de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et de toute autre loi y applicable.

A.M. Henderson, F.C.A.
Auditeur général du Canada

Gustave-E. Tremblay, C.A.
Auditeur de la Province de Québec

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 1968

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
(Créée par la loi sur la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967)

Bilan

au 31 décembre 1968

Actif

Encaisse		$ 115,190
Certificats de dépôts		400,000
Ville de Montréal - (note 1)		
Part du déficit à recevoir	$ 30,598,932	
Moins: Dû à la Ville de Montréal pour services rendus	5,654,726	24,944,206
Autres recevables		
Assurances - estimé de la prime remboursable (note 3)	853,374	
Exposants, concessionnaires, etc.	166,368	
	1,019,742	
Moins: Provision pour créances douteuses	20,277	999,465
Dépôts de garantie des entrepreneurs (contre partie)		
Encaisse	18,001	
Valeurs négociables	8,750	26,751
		$26,485,612

Je déclare que ce bilan est exact

Directeur Délégué aux Finances

Approuvé au nom du Conseil d'Administration

Passif

Comptes à payer et frais courus		
Entrepreneurs et conseillers techniques	$ 392,539	
Fournisseurs et autres	258,850	$ 651,389
Gouvernement du Canada -		
Billets à payer (note 1) - échus ou rappelés à l'avance	91,950,000	
- non échus	56,100,000	
	148,050,000	
Moins: A recevoir en rapport avec le déficit	122,395,731	25,654,269
Gouvernement de la Province de Québec (note 1)		
Billets à payer (note 1) - échus ou rappelés à l'avance	91,950,000	
Moins: A recevoir en rapport avec le déficit	91,796,797	153,203
Dépôts de garantie des entrepreneurs (contre partie)		26,751
		$26,485,612

Les notes annexées font partie intégrale des états financiers.

Nous avons examiné le présent bilan, le relevé du coût d'exploitation et en date du 4 novembre 1969, nous avons fait rapport au Ministre de l'Industrie et du Commerce du Gouvernement du Canada et au Ministre de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.

Auditeur Général du Canada

Auditeur de la Province de Québec

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

Etat du déficit (Coût net de l'Exposition) et
montants à recevoir des gouvernements intéressés
au 31 décembre 1968

Déficit (Coût net de l'Exposition)		
Solde au 1er janvier		$ 273,588,537
Perte nette d'exploitation pour l'année		12,671,845
Dépenses d'immobilisations non comptabilisées l'année précédente		401,631
		286,662,013
Dispositions:		
Réseau de transport en commun, moins commission de $238,000 payée à l'agent	$ 1,642,000	
Autres actifs	228,553	1,870,553
Solde au 31 décembre 1968		$ 284,791,460
A recevoir des gouvernements intéressés		
Gouvernement du Canada -		
Part du déficit	$142,395,731	
Moins: Subvention	20,000,000	$ 122,395,731
Gouvernement de la Province de Québec -		
Part du déficit	106,796,797	
Moins: Subvention	15,000,000	91,796,797
Ville de Montréal -		
Part du déficit	35,598,932	
Moins: Subvention	5,000,000	30,598,932
		$ 244,791,460

Les notes annexées font partie intégrale des états financiers.

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

Relevé des dépenses d'exploitation
pour l'année terminée le 31 décembre 1968
(Avec les chiffres cumulatifs pour la période du 20 décembre 1962 jusqu'au 31 décembre 1968)

		1968	Cumulatif à date
Dépenses -			
Intérêts sur emprunts -			
Gouvernement du Canada	$ 7,111,054		
Banques à charte	729,761		
		$ 7,840,815	$ 21,549,534
Administration -			
Salaires (Salaires des officiers $46,000)	1,199,030		
Indemnités de licenciement et congés de maladie	1,230,982		
Autres	586,977		
		3,016,989	43,465,758
Dépenses d'exploitation - services de l'emplacement			
Indemnités de licenciement et congés de maladie	789,197		
Services d'administration	729,135		
Entretien des édifices et du terrain	207,736		
Services d'exploitation	105,168		
Services de sécurité	30,188		
Frais de vente des passeports	25,926		
La Ronde	9,193		
Festival des Arts	7,052		
Services d'information	7,049		
	1,910,644		
Moins: Régularisations d'années antérieures	212,269		
		1,698,375	111,461,227
Dépenses de publicité		89,501	21,018,235
Commissions sur la vente des passeports et des livrets-primes		27,502	12,824,017
Amortissement du mobilier et de l'équipement et des améliorations locatives		-	2,569,472
Dépenses de démolition		-	495,575
		12,673,182	213,383,818
Revenus -			
Exploitation		-	129,010,586
Commandites		1,337	11,974,669
		1,337	140,985,255
Perte nette		$12,671,845	$ 72,398,563

Les notes annexées font partie intégrale des états financiers.

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

Notes aux états financiers

au 31 décembre 1968

1. La Compagnie a été dans l'impossibilité de rembourser les billets émis en garantie d'emprunts au montant de $103,333,333 échéant le 30 juin 1968 et d'un montant supplémentaire de $80,566,667 rappelé avant échéance par le Ministre des Finances avec l'accord du Ministre des Finances de la Province de Québec. Comme résultat, le montant total de $183,900,000 a été assumé à parts égales par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Province de Québec en qualité de garants conjoints et aucune provision d'intérêt sur cette somme n'a été inscrite aux livres depuis cette date. Le 15 mai 1969, le Ministre des Finances avec l'accord du Ministre des Finances de la Province de Québec a rappelé avant l'échéance du 30 juin 1970, des billets à payer se totalisant à $56,100,000. De ce montant, le Gouvernement du Canada est responsable d'une somme de $45,321,429 et le Gouvernement de la Province de Québec de $10,778,571. Le 28 mai 1969, la Compagnie a cédé des billets de la Ville de Montréal payables au Gouvernement du Canada de $14,371,429 et des billets payables à la Province de Québec de $10,778,571, lesquels avaient été présentés à la Compagnie par la Ville le 21 avril 1969 en règlement de sa part du coût net de l'Exposition estimé à $30,700,000 à être déduit d'un montant estimé à $5,550,000 dû par la Compagnie à la Ville pour services rendus. Comme résultat de ces transactions, la Compagnie inscrira dans ses livres en 1969 un passif au

Gouvernement du Canada de $122,900,000 et un passif au Gouvernement de la Province de Québec de $91,950,000 duquel sera déduit leur part respective du coût net de l'Exposition.

2. Passif éventuel

Au 31 décembre 1968, la Compagnie avait un passif éventuel au compte de sept réclamations diverses se chiffrant à $148,235 en rapport avec des litiges et des poursuites judiciaires. Le contentieux de la Compagnie est d'avis que ces réclamations ne peuvent être admises.

3. Autres recevables

Le montant de $853,374 qui apparait comme estimé de la prime remboursable sur l'assurance responsabilité au 31 décembre 1968 est basé sur les pertes et les réserves des réclamations en cours, telles qu'estimées par les compagnies d'assurance impliquées.

Le montant exact de la ristourne ne sera pas établi avant qu'on ne fasse le règlement final de toutes les réclamations en cours.

4. Répartition du coût net de l'Exposition

Conformément aux dispositions de la convention signée le 18 janvier 1963 entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la Province de Québec et la Ville de Montréal, le coût net de l'Exposition jusqu'au 31 décembre 1968 a été réparti entre les gouvernements participants sur la base suivante:

Gouvernement du Canada	- 50%
Gouvernement de la Province de Québec	- 37½%
Ville de Montréal	- 12½%

5. Plan directeur revisé

Le septième plan directeur revisé et daté du 15 mai 1968 fut approuvé par le Gouverneur Général en Conseil et le Lieutenant Gouverneur en Conseil tel qu'exigé par l'article (10) de la loi de la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, et autorisait le coût estimatif total à $287,463,525. Le coût réel encouru au 31 décembre 1968 s'établit à $284,791,460. Un montant additionnel de $964,370 a été estimé pour couvrir les dépenses d'exploitation jusqu'à la liquidation de la Compagnie.

Exposition Universelle de 1967
1967 World Exhibition

le 4 novembre 1969.

L'Honorable Jean-Luc Pepin,
Ministre du Commerce,
Ottawa, Ontario.

L'Honorable Jean-Paul Beaudry,
Ministre de l'Industrie et du Commerce,
Québec, Québec.

Son Honneur le Maire Jean Drapeau,
Ville de Montréal,
Québec.

Messieurs,

Au nom du Conseil d'Administration, j'ai l'honneur de vous soumettre le sixième rapport annuel de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1968. En plus de l'état des comptes de cet organisme pour l'année financière 1968, nous ajoutons un état des comptes en date du 31 octobre 1969.

Veuillez agréér, messieurs, l'assurance de ma plus haute considération.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

Le Président,

H.W. Hignett

Le Conseil d'Administration en vigueur au cours de l'année 1967 termina son mandat le 1er février 1968 et fut remplacé par un nouveau Conseil composé principalement de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, aux fins de liquider les affaires de la Compagnie. Les membres de ce nouveau Conseil d'Administration sont les suivants:

* Augustin Brassard,
Coordonnateur du Québec à l'Expo 67,
Ministère de l'Industrie et du Commerce,
Québec, Québec.

Alphonse Dugas,
Sous-Ministre adjoint,
Ministère des Travaux Publics,
Québec, Québec.

Pierre Goyette,
Sous-Ministre adjoint,
Ministère des Finances,
Québec, Québec.

* H.W. Hignett,
Président,
Société centrale d'Hypothèques et de logement,
Ottawa, Ontario.
Commissaire général - Expo 67.

* Guy Huot,
Directeur,
Service des Immeubles,
Ville de Montréal,
Montréal, Québec.

* A.G. Irvine, C.B.E.
Chef du Service des Projets spéciaux,
Ministère des Finances,
Ottawa, Ontario.

Andrew G. Kniewasser,
Sous-Ministre adjoint,
Ministère du Commerce,
Ottawa, Ontario.

* Membre du Comité Exécutif

Jean-Louis Lefebvre,
Chef de Cabinet du Ministre,
Ministère de l'Industrie et du Commerce,
Québec, Québec.

* Jean Lupien,
Vice-Président,
Société centrale d'Hypothèques et de Logement,
Ottawa, Ontario.
Sous-Commissaire général - Expo 67.

Alexander A. MacIntyre,
Agent de Liaison pour l'Exposition,
Conseil du Trésor,
Ottawa, Ontario.

Gilles Régimbal,
Directeur du Service de la Comptabilité,
Conseil Exécutif,
Québec, Québec.

L.J. Rodger,
Contrôleur-Secrétaire,
Ministère du Commerce,
Ottawa, Ontario.

Pierre Sauvé,
Blain, Piché, Bergeron, Godbout & Emery, Avocats,
Montréal, Québec.

Robert F. Shaw,
Vice-Recteur - Administration,
Université McGill,
Montréal, Québec.

Louis R. Talbot,
Vice-Président,
Conseil des Ports Nationaux,
Ottawa, Ontario.

D.R. Yeomans,
Assistant-Secrétaire,
Conseil du Trésor,
Ottawa, Ontario.

* Membre du Comité Exécutif.

le 4 novembre 1969.

L'année 1968 a été l'année du démembrement de l'Expo 67. Ce démembrement a été accéléré par la décision de la Ville de Montréal de perpétuer Expo 67 en créant sur les deux îles qui en avaient été le principal site, l'île Notre-Dame et l'île Ste-Hélène, la manifestation permanente connue sous le nom de "Terre des Hommes" et en perpétuant sur ces îles la plupart des ouvrages qui s'y trouvaient en 1967. De ce fait, la phase "démolition" d'Expo 67, qu'on prévoyait devoir durer environ 8 mois, a été à peu près complètement abolie. En exécution d'une entente intervenue entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec et l'Administration de la Ville de Montréal, la Compagnie transféra, le 1er janvier 1968, tous ses biens comme suit:

1 - Gouvernement du Canada: Tous les ouvrages se trouvant sur la Cité du Havre, sauf ceux transférés au Gouvernement du Québec.

2 - Gouvernement du Québec: L'Expo-Théâtre et le Musée d'Art, sur la Cité du Havre.

3 - Ville de Montréal: Tous les ouvrages se trouvant sur l'île Notre-Dame et l'île Ste-Hélène.

Déjà au début de 1968 une partie importante du personnel de la Compagnie avait été licencié; il s'agissait surtout du personnel d'exploitation. Le licenciement se poursuivit rapidement jusqu'à la fin de juin.

Le 1er février, les membres du Conseil d'Administration qui avaient présidé à la préparation et à la réalisation d'Expo 67 furent remplacés par des fonctionnaires de chacun des gouvernements tuteurs, en vue de parfaire la liquidation de l'Exposition. Les noms de ces personnes apparaissent plus loin.

Le 1er juillet, une équipe de fonctionnaires réduite au minimum fut laissée en fonctions. Monsieur H.W. Hignett, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, assuma la responsabilité de Commissaire général de l'Exposition, et monsieur Jean Lupien, vice-président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, celle de sous-commissaire général de l'Exposition, et c'est à ce dernier que l'on confia la tâche d'assumer, sur une base quotidienne, l'administration de ce processus de dissolution.

Le personnel, qui avait été d'environ 10,000 employés au plus fort de la bataille, était alors réduit à environ 40. Ce personnel procéda aux ajustements et aux paiements finaux relativement aux divers contrats que la compagnie avait signés, à la vente de l'Expo-Express, au règlement de réclamations de la Compagnie contre des tiers ou de tiers contre la Compagnie. Une partie importante de ce personnel, environ 10 personnes, était affectée à la rédaction et à l'impression du "Mémorial", ouvrage technique d'envergure, relatant l'histoire d'Expo 67. La rédaction de cet ouvrage est une exigence des règlements du B.I.E. La publication de ce document de 2,500 pages, en cinq volumes, en français et en anglais, est attendue au début de l'année 1970. Le travail a été confié à l'Imprimeur de la Reine.

Le démembrement d'Expo 67 fut hâté par une absence remarquable de problèmes une fois l'évènement clos. Par exemple, le nombre des réclamations venant de visiteurs ayant subi des accidents

fut de beaucoup inférieur aux prévisions. Par exemple encore, le nombre de litiges dans lesquels la compagnie était impliquée (autres que ceux à la suite d'accidents subis par les visiteurs), au 31 mai 1968, était de 10 et le montant prévu des pertes possibles de la Compagnie, à la suite de ces litiges, d'environ $25,000. Les réclamations de la Compagnie contre des architectes, des ingénieurs ou des entrepreneurs ou celles adressées par ces personnes contre la Compagnie furent très peu nombreuses et elles furent réglées à l'amiable dans presque tous les cas. De même, il n'y eut à toutes fins pratiques aucun débat entre la Compagnie et les participants à l'Exposition.

A la fin de 1968, il ne resta comme personnel que 6 personnes à temps plein et quelques autres à temps partiel. La liquidation d'Expo 67 était, dans son ensemble, terminée.

Je veux signaler particulièrement la loyauté et le dévouement de tous les employés qui furent appelé à travailler au cours de l'année 1968 et qui acceptèrent de poursuivre leur tâche alors même qu'ils devaient se trouver un autre emploi.

Tous les dossiers de la Compagnie de l'Exposition depuis le début jusqu'aujourd'hui sont accessibles au sous dépôt des Archives de Montréal, situé au numéro 665, Montée de Liesse. Un index complèt de ces dossiers a été préparé et remis à chacun des trois associés, soit le Gouvernement Fédéral, le Gouvernement Provincial et la Ville de Montréal.